

Questions orales

● (1142)

[Français]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE
CONSTRUIRE CETTE ANNÉE UNE AÉROGARE AUX
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné le résultat connu à ce jour des études faites par les experts du ministère des Transports relativement à l'aménagement d'un aéroport aux Îles-de-la-Madeleine, qu'il s'agisse de l'utilisation éventuelle de réactés ou d'avions de type Dash-7 et de l'avènement du MLS, et étant donné l'exiguïté et partant, l'absence totale de confort de ce qu'on appelle l'aérogare des Îles-de-la-Madeleine, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'ordonner la construction d'une aérogare convenable aux Îles-de-la-Madeleine dès cette année afin de calmer l'impatience justifiée de ces insulaires, et dois-je ajouter, de leur député?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je comprends fort bien que le député soit impatient de voir se réaliser les projets aéroportuaires pour cette région. Les études entreprises sur l'utilisation du Dash-7 dans plusieurs aéroports sont déjà fort avancées. Ces études nous permettront de décider des nouvelles installations qu'il faudra aménager. Ces jours-ci, un membre de mon cabinet ainsi que d'autres de mes collaborateurs, visitent l'aéroport des îles. Ils me feront tant un rapport de première main sur la qualité des installations aéroportuaires que des recommandations dont je pourrai me servir pour décider rapidement des travaux à entreprendre.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES PROGRAMMES EN FAVEUR DU NORD DU MANITOBA

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. En 1976, son ministère et le gouvernement du Manitoba ont signé l'entente sur les terres du Nord selon laquelle les deux paliers de gouvernement verseraient chacun une partie des 138 millions de dollars prévus pour assurer le développement du nord du Manitoba et fournir de l'emploi à ses habitants.

Le gouvernement actuel du Manitoba a passablement réduit la portée de ces programmes. Le ministère provincial des Affaires du Nord a mis à pied des centaines de travailleurs. Plus de 1,000 personnes rémunérées selon un taux horaire ont été congédiées. Le ministère a-t-il été consulté avant que soient prises ces décisions? Y a-t-il eu accord avec la province pour procéder à ces nombreuses mises à pied?

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, il y a eu effectivement des consultations et des échanges entre les hauts fonctionnaires de mon ministère et ceux du gouvernement du Manitoba. On sait qu'à la suite du changement de gouvernement, le gouvernement actuel a décidé de réduire substantiellement certains de ses programmes et certaines de ses dépenses. Dernièrement, ils nous ont informés qu'ils voulaient réduire les dépenses en vertu de l'entente connue sous le nom de Développement des terrains septentrionaux du nord du Manitoba, mais je dois indiquer à l'honorable député que nous n'avons pas accepté que ces sommes réduites soient assignées à d'autres objectifs dans le cadre de l'entente. Nous accepterons qu'il y ait des changements d'assignation de sommes si les objectifs principaux poursuivis par l'entente sont respectés. Mais s'il s'agit de «rediriger» ces sommes vers de nouveaux programmes, de nouveaux projets et de nouveaux objectifs, je crois bien que nous allons refuser de contribuer à ces changements.

[Traduction]

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, aux termes de certains programmes comme celui des nouvelles carrières auquel participaient quelque 500 personnes, sauf erreur, le gouvernement provincial était tenu de créer de l'emploi dans ses différents ministères pour les participants qui avaient terminé leur formation. De l'avis du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial est-il tenu, aux termes de l'entente qu'il a signée et pour laquelle la participation financière du gouvernement fédéral a été importante, de créer des emplois pour ceux qui suivent actuellement des cours de formation?

Le ministère continue-t-il de verser 60 p. 100 des 138 millions de dollars que représente la part du gouvernement fédéral? Le ministère continue-t-il à s'acquitter de ses engagements financiers tout en sachant qu'une partie considérable de ce programme a été réduite ou éliminée?

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, concernant la dernière partie de la question du député, je tiens à dire que si le programme a été réduit, il est certain que nous n'en paierons pas 60 p. 100. Cet argent sera consacré à d'autres projets ne relevant pas de l'accord.

Quant à la première partie de la question, l'engagement visait à assurer que les personnes recevant une formation au titre du programme se verraient accorder des emplois au sein de la Fonction publique du Manitoba. Nous comprenons naturellement qu'il est toujours difficile de tenir ce genre de promesse lorsqu'il n'y a pas de postes à combler. Lorsqu'un gouvernement décide de couper dans un programme et de réduire le nombre de ses fonctionnaires, il est toujours difficile aux nouveaux venus sur le marché du travail de se trouver des emplois. Il est évident qu'il faudra faire preuve de compréhension à l'égard de ce problème. Nous allons cependant inciter le gouvernement provincial à aider ces gens à trouver des emplois. Nous allons essayer de leur trouver des emplois dès qu'ils auront terminé leur programme de formation.